



6.4 Légitimation: la médiation culturelle facilite l'intégration

De même que l'approche fiscale demande que l'art financé par les impôts soit accessible à toutes les couches de la population, de même l'approche intégrative critique le fait que les institutions de la culture dominante excluent des pans entiers de la société. La médiation culturelle devrait amener ces derniers vers les offres artistiques et culturelles existantes et ainsi les motiver à prendre part à la culture. Cet argument a moins pour fondement la recherche d'une justice fiscale que le principe éthique et démocratique de l'égalité de traitement. Concrètement, l'idée d'intégration fait allusion à ces groupes sociaux qui, du fait des inégalités sociales, ont un accès limité à l'éducation et au bien-être, ou s'écartent autrement des habitudes, des besoins ou des activités de la majorité, parce qu'ils sont par exemple, handicapés. Dans ces cas, la médiation culturelle est vue comme un outil capable de réduire les inégalités de répartition des ressources en permettant à ces groupes de participer à la culture. Ainsi, un communiqué accompagnant le projet allemand → [Tanz in Schulen](http://www.bv-tanzinschulen.info/fileadmin/user_upload/content-service/pro_Tanz_Argumente.pdf) (la danse à l'école) rappelle de quelle manière la danse peut agir contre les discriminations subies par les enfants et les adolescent_e_s du fait des inégalités sociales: «Parce qu'elle est non verbale, la danse peut aider à l'intégration d'enfants d'origines diverses [...]». La danse favorise le développement de la personnalité et renforce celui de l'identité par l'expérience de son propre corps. En tant que forme d'expression et de communication, la danse favorise la diversité et la qualité du mouvement, la perception et la conscience du corps, la capacité de représentation, la fantaisie dans le mouvement, la capacité créative, l'action originale, le développement de la personnalité, les compétences sociales, le travail interdisciplinaire.»

L'approche intégrative est problématique dans le sens où elle envisage la culture et les institutions comme des entités immuables dans lesquelles il convient de faire entrer celles et ceux qui jusqu'à présent en ont été exclu_e_s. Il est rare qu'elle tienne compte, dans sa réflexion et son travail de transformation, du contexte social, premier responsable des inégalités de traitement. De plus, elle décide unilatéralement qui doit être intégré, et selon quelle norme. On peut taxer cette démarche de → [paternaliste](#), c'est-à-dire pleine de bonnes intentions mais condescendante. Elle court le risque de figer les personnes concernées dans leurs déficits supposés et ainsi de les «niveler». (→ [Dannenbeck, Dorrance 2009](#))

→ [Tanz in Schulen](http://www.bv-tanzinschulen.info/fileadmin/user_upload/content-service/pro_Tanz_Argumente.pdf) http://www.bv-tanzinschulen.info/fileadmin/user_upload/content-service/pro_Tanz_Argumente.pdf [13.4.2012]; voir réserve de matériaux MFE60401.pdf

→ [paternaliste](#) voir lexique

→ [Dannenbeck, Dorrance 2009](#) <http://bidok.uibk.ac.at/library/inkl-02-09-dannenbeck-inklusion.html> [30.4.2012]; voir réserve de matériaux MFE0604.pdf